

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2877

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement solidaire - Attribution de subventions aux associations Institut Bioforce pôle développement local, Banlieues d'Europe, Villeurbannaise droit au logement et à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012

Délibération n° 2012-2877

commission principale : urbanisme

objet : **Développement solidaire - Attribution de subventions aux associations Institut Bioforce pôle développement local, Banlieues d'Europe, Villeurbannaise droit au logement et à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2011-2014 et de la délibération n° 2011-2557 du 17 octobre 2011 sur le développement solidaire, la Communauté urbaine de Lyon souhaite nouer des partenariats avec des associations et partenaires dont l'activité concourt aux objectifs suivants :

- renforcer l'accès à l'emploi des jeunes,
- la culture vecteur d'intégration sociale et urbaine,
- diversifier la participation à la vie civique,
- la lutte contre la discrimination et le logement,
- la gestion de la mixité jusqu'à la médiation,
- donner à voir la valeur ajoutée du social.

Institut Bioforce pôle développement local

L'institut Bioforce pôle développement local est une association qui forme des opérateurs de logistique spécialisés pour les missions d'organisations non gouvernementales (ONG) dans le monde. Créé en 1983, l'Institut de formation Bioforce est installé à Vénissieux, au cœur du plateau des Minguettes. En 2006, a été créé le pôle développement local qui met les ressources humaines, techniques et méthodologiques de Bioforce au service des structures, associations et habitants locaux. Centrée au départ sur le territoire de Vénissieux, l'action du pôle développement local s'élargit actuellement à 13 communes principalement en politique de la Ville.

Les actions du pôle développement local consistent en :

- le défi solidaire qui consiste à accompagner des groupes de jeunes pour qu'ils conduisent chacun un projet de solidarité locale. 9 groupes ont été accompagnés en 2011, 15 le seront en 2012,
- le soutien technique, par des étudiants de Bioforce, à des associations ou porteurs de projet pour les aider à structurer leur activité bénévole. 52 associations ont été soutenues en 2011, 57 le seront en 2012,
- les séances de sensibilisations ponctuelles aux enjeux du développement solidaire dans des collèges de l'agglomération : 63 séances en 2011, 80 en 2012 pour environ 1 000 élèves concernés.

Cette démarche est prévue pour les années 2012 à 2014. La participation de la Communauté urbaine est fixée à 50 000 € pour 2012 sur un budget total de 197 782 € répartis comme suit :

- Etat :	50 000 €
- Région :	20 000 €
- Département :	20 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	50 000 €
- Communes :	28 550 €
- autres recettes :	29 232 €

Banlieues d'Europe

L'association Banlieues d'Europe est un réseau constitué d'acteurs culturels, d'artistes, de militants, de travailleurs sociaux, d'élus, et de chercheurs, ayant pour objectifs de croiser les pratiques, d'échanger des informations, de sortir de l'isolement pour valoriser les projets d'actions culturelles dans les quartiers défavorisés et auprès des populations mises au ban.

Plate-forme européenne d'échanges basée à Lyon, le réseau apporte son soutien au repérage des pratiques auprès des institutions culturelles et des artistes, et permet une interface avec la recherche universitaire.

La Communauté urbaine souhaite soutenir l'association Banlieues d'Europe et notamment que celle-ci développe son intervention sur le territoire de la Communauté urbaine et les quartiers en politique de la ville.

La subvention de la Communauté urbaine permettra à Banlieues d'Europe :

- de mettre en place un outil d'informations ciblées pour les élus des communes sur les enjeux de la culture et politique de la ville et sur des thèmes liés à la culture intéressant le CUCS d'agglomération,
- de valoriser et donner plus de visibilité aux projets culturels conduits dans l'agglomération en lien avec la politique de la ville,
- de faciliter la mise en réseau d'acteurs culturels dans l'agglomération de leur mise en liens avec l'extérieur (niveau national, européen).

Cette démarche est prévue pour les années 2012 à 2014. La participation de la Communauté urbaine pour 2012 est fixée à 30 000 € sur un budget total de 374 410 € répartis comme suit :

- Europe :	180 000 €
- Etat :	57 000 €
- Communauté urbaine :	30 000 €
- Région :	15 000 €
- Ville de Lyon :	15 000 €
- autres recettes :	74 410 €

L'association Villeurbanaise droit au logement

L'association gère un centre ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations, dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées. Ce centre a vocation à améliorer la mobilité résidentielle des personnes défavorisées et/ou mal logées. Il englobe des actions d'accueil, information et orientation, des actions collectives spécifiques (groupe mutation, atelier recherche de logement, café relogés) et des interventions thématiques d'information et de formation. En 2011, ce sont 1 000 ménages, soit plus de 3 200 personnes, qui ont bénéficié des activités du centre de ressources.

L'association réalise également une veille documentaire active sur les questions en lien avec la discrimination au logement et un volet information/sensibilisation des acteurs via la rédaction et la diffusion de la veille documentaire juridique "Lutte contre les discriminations et logement" (4 numéros par an et 2 500 destinataires).

Cette démarche est prévue pour les années 2012 à 2014. La participation de la Communauté urbaine pour 2012 est fixée à 25 000 € sur un budget total de 337 150 € répartis comme suit :

- Etat :	34 250 €
- Communauté urbaine :	25 000 €
- Conseil général :	163 800 €
- Ville de Villeurbanne :	40 000 €
- Caisse d'allocations familiales (CAF) :	6 900 €
- prestations de service :	28 200 €
- autres recettes :	39 000 €

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et la Communauté urbaine souhaitent renforcer leur relation de travail en vue d'une meilleure connaissance socio-démographique de la population active. Dans ce cadre, il est proposé que l'INSEE réalise une publication et un rapport détaillé avec des comparaisons sur ces thèmes concernant les agglomérations de Grenoble et Saint Etienne.

Cette publication ferait l'objet d'un tirage papier de 700 exemplaires et serait mise en ligne sur les sites de l'INSEE et de la Communauté urbaine.

Le coût global de cette action serait de 44 600,70 € répartis comme suit :

- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) :	37 717,95 €
- Communauté urbaine :	6 882,75 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total 111 882,75 € au profit d'associations dans le cadre de la mise en oeuvre de l'avenant au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2011-2014. Pour 2012, la répartition est la suivante :

- Institut Bioforce pôle développement local :	50 000,00 €
- Banlieues d'Europe :	30 000,00 €
- Association Villeurbannaise droit au logement :	25 000,00 €
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) :	6 882,75 €

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 657 4 et 657 311 - fonction 824 - opération n° OP17O2297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.